

**FAISABILITÉ D'ADOPTER  
UN OUTIL PANCANADIEN  
DE PRÉSENTATION DE DONNÉES**



## Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>FORMULAIRE FORM-1 DE LA FERC.....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>FAISABILITÉ D'ADOPTER UN OUTIL PANCANADIEN DE PRÉSENTATION DE DONNÉES .....</b>	<b>7</b>
3.1	DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LE DISTRIBUTEUR.....	7
3.2	AVANTAGES D'UN OUTIL PANCANADIEN .....	8
3.3	INCONVÉNIENTS D'UN OUTIL PANCANADIEN .....	8
3.3.1	<i>Comparabilité des distributeurs canadiens.....</i>	<i>8</i>
3.3.2	<i>Le Formulaire Form-1 de la FERC et la disposition d'un formulaire standardisé.....</i>	<i>9</i>
3.4	LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION .....	10
<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>



## **1 CONTEXTE**

1 Dans sa décision D-2004-47, la Régie demande au Distributeur de produire un  
2 rapport sur la faisabilité d'adopter un formulaire standardisé pancanadien de  
3 présentation de données comptables et financières ayant pour objectif de  
4 standardiser la production de documents utiles dans les dossiers  
5 réglementaires. Ce formulaire pourrait également faciliter l'analyse et les  
6 comparaisons avec d'autres entreprises canadiennes. Selon la Régie, un outil  
7 apparenté au formulaire Form-1 de la FERC utilisé aux États-Unis permettrait de  
8 compenser pour l'asymétrie d'information entre le Distributeur, les intervenants  
9 et la Régie.

10 En ce sens, la Régie du Québec invite Hydro-Québec Distribution à effectuer  
11 des démarches auprès de ses pairs de l'industrie électrique afin de développer  
12 un mode de présentation uniforme pancanadien des données comptables et  
13 financières qui standardiserait la production des documents pour des fins de  
14 réglementation.

15 Le présent document vise à exposer les démarches entreprises par le  
16 Distributeur et à faire ressortir les avantages et les inconvénients pressentis au  
17 développement d'un outil pancanadien de présentation de données.

## **2 FORMULAIRE FORM-1 DE LA FERC**

18 La Federal Energy Regulatory Commission est un organisme de réglementation  
19 indépendant américain. La FERC réglemente les entreprises de transport de  
20 gaz naturel, de pétrole et d'électricité inter états. Il réglemente également les  
21 projets d'investissements de gaz et hydroélectrique. À titre d'outil destiné aux  
22 principales entreprises d'électricité (d'un million de MWh de ventes annuelles),  
23 la FERC demande à ses membres de colliger toute l'information comptable et

1 financière nécessaires à la production du rapport annuel à l'intérieur d'un même  
2 formulaire, le formulaire Form-1. Ce formulaire fournit une quantité  
3 impressionnante de données présentées de façon très détaillée pour chaque  
4 compte de dépenses. Les données sont classées composante par composante  
5 de coûts. La FERC s'assure ainsi d'être en mesure de traiter toute l'information  
6 sur des bases comparables, garantissant une uniformité de l'information d'une  
7 entreprise à l'autre. Avec cet outil, la FERC peut éviter les écueils liés aux  
8 regroupements comptables qui diffèrent d'une entreprise à l'autre. L'accès à  
9 toutes ces données facilite en outre les analyses de tendances et de  
10 comparaisons entre entreprises en laissant peu de place à l'interprétation.

11 Le formulaire est régulièrement révisé pour tenir compte des dernières  
12 modifications de normes comptables. La classification des données, la forme et  
13 le contenu du formulaire ont cependant peu évolué depuis 1987.

14 Dans le cadre des exercices de balisage effectués par PA Consulting pour les  
15 volets transport et distribution, le consultant demande aux participants comme  
16 Hydro-Québec Distribution de fournir l'information sur les mêmes bases que le  
17 formulaire Form-1 de la FERC en plus de la demander selon un découpage par  
18 activité. De l'avis de PA Consulting, ce formulaire date de plusieurs années et  
19 répond de moins en moins aux différents besoins de balisage. C'est pourquoi il  
20 collige désormais les données selon les deux formats.

21 PA Consulting n'utilise actuellement pas les informations par activité dans le  
22 bulletin relatif au réseau de distribution qu'il produit pour classer les participants  
23 en fonction de leur performance car les informations par activités manquent  
24 d'uniformité. Ce manque d'uniformité est principalement attribuable au  
25 découpage des activités qui n'est pas la même d'un participant à l'autre et aussi  
26 à différents modes d'imputation des coûts. Cependant, le consultant espère

1 obtenir la collaboration des participants pour améliorer la qualité des données  
2 livrées par activité.

3 Il faut noter que le Distributeur a dû fournir les données sur la base de ce  
4 formulaire pour le volet balisage du réseau de distribution. Le système de  
5 comptabilisation du Distributeur (basé sur SAP) et le mode d'imputation des  
6 coûts étant fort différents de celui du formulaire Form-1 de la FERC, il a fallu  
7 retranscrire toute l'information du système comptable du Distributeur pour la  
8 rendre comparable aux besoins du formulaire.

### **3 FAISABILITÉ D'ADOPTER UN OUTIL PANCANADIEN DE PRÉSENTATION DE DONNÉES**

#### **3.1 Démarches entreprises par le Distributeur**

9 Sensible à la volonté de la Régie de l'énergie et des intervenants de disposer  
10 d'un outil pancanadien de présentation de données permettant de standardiser  
11 au niveau canadien la production des documents utiles aux organismes de  
12 réglementation, le Distributeur a amorcé une démarche auprès des entreprises  
13 membres de l'Association Canadienne de l'Électricité (volets Distribution et  
14 Services à la clientèle) en mai 2004. Les membres de l'ACÉ ont évalué qu'il  
15 serait pertinent qu'une démarche conjointe soit entreprise. L'objectif visé par les  
16 membres est de produire une réflexion quant à l'adoption d'un tel outil de  
17 présentation des données. Un comité de travail a été formé en ce sens. À ce  
18 jour, aucune suite n'a encore été donnée. Le Distributeur s'engage cependant à  
19 tenir informée la Régie de tout développement dans ce dossier.

### **3.2 Avantages d'un outil pancanadien**

1 Les principaux avantages de disposer d'un outil pancanadien de présentation de  
2 données pour fins de comparaison et balisage sont :

- 3 • standardisation des données présentées sur les mêmes bases ;
- 4 • uniformité et comparabilité des données sur un certain horizon historique  
5 entre les distributeurs ;
- 6 • outil de suivi de l'efficience pour les organismes de réglementation.

### **3.3 Inconvénients d'un outil pancanadien**

7 Ces avantages sont contrebalancés par des difficultés de mise en place d'un  
8 outil pancanadien et la non comparabilité des distributeurs canadiens.

#### **3.3.1 Comparabilité des distributeurs canadiens**

9 Disposer d'un outil pancanadien est pertinent seulement dans la mesure où la  
10 Régie est en mesure de comparer les différentes entreprises réglementées  
11 d'électricité canadiennes entre elles. Plusieurs éléments rendent ces  
12 comparaisons hasardeuses, voire difficiles. Ces éléments sont :

- 13 • Les systèmes de gestion informatisés, les pratiques comptables, le  
14 découpage des activités et les modes d'imputation des coûts varient  
15 considérablement entre les différents distributeurs canadiens en fonction  
16 de leurs besoins respectifs. Définir un outil de présentation de données  
17 commun à partir de systèmes de comptabilisation différents risque de  
18 s'avérer une tâche laborieuse. Au-delà de s'avérer complexe, la mise en  
19 place d'un tel outil pourrait avoir pour effet d'alourdir le traitement  
20 comptable, de multiplier les manipulations de données et de conduire,  
21 pour chaque distributeur participant, à la cohabitation de deux systèmes

1           comptables en parallèle, le tout occasionnant des coûts additionnels. La  
2           mise en place de tout nouveau système de gestion comptable des  
3           données et l'alimentation régulière de ce système par des données  
4           fiabilisées ne peuvent en effet se faire sans causer des coûts importants.

- 5           • Les distributeurs d'électricité canadiens sont différents en taille, en  
6           structure organisationnelle, ce qui limite d'autant leur comparabilité.  
7           L'importance des distributeurs canadiens varie considérablement d'un  
8           distributeur à l'autre. Hydro-Québec Distribution se démarque des autres  
9           distributeurs canadiens par ses caractéristiques distinctives (chauffage  
10          électrique important, le statut d'entreprise publique, etc.). Quelques  
11          entreprises œuvrent dans plusieurs domaines et non seulement dans  
12          celui de la distribution de l'électricité. Certaines ont choisi d'impartir la  
13          gestion d'activités ciblées alors que d'autres sont totalement intégrées.  
14          Le fait entre autre que BC Hydro ait confié à la sous-traitance ses  
15          services à la clientèle alors qu'Hydro-Québec Distribution les maintient à  
16          l'interne ampute dès le départ et de façon majeure les avantages de  
17          disposer d'un outil pancanadien de présentation de données.

18          En se basant sur l'analyse précédente, il ressort qu'il n'y pas d'avantages  
19          tangibles pour les distributeurs canadiens de contribuer volontairement à la mise  
20          en place d'un outil de présentation de données.

21

### ***3.3.2 Le Formulaire Form-1 de la FERC et la disposition d'un formulaire standardisé***

22          Sur la base de l'expérience vécue avec le formulaire Form-1 de la FERC, la  
23          disposition d'un formulaire standardisé de traitement des données n'efface pas,  
24          à des degrés divers, les besoins pour les distributeurs d'adapter, de concilier et

1 d'apparier les données. Par ailleurs, seule la formule Form-1 de la FERC ne  
2 semble plus suffisante, car incomplète pour les fins de balisage. En effet, PA  
3 Consulting demande désormais aux entreprises participantes de colliger  
4 l'information non seulement selon la formule Form-1 de la FERC mais  
5 également selon un découpage par activité.

### **3.4 Les organismes de réglementation**

6 Les organismes de réglementation au Canada, tout comme les distributeurs  
7 d'électricité, sont différents les uns des autres. Contrairement à la FERC qui  
8 réglemente de nombreux distributeurs, les organismes réglementaires  
9 canadiens n'en réglementent chacun que quelques uns. Dans la majorité des  
10 cas, ces organismes ont adopté l'approche des revenus requis pour établir le  
11 rendement et le niveau des tarifs alors que d'autres en sont au stade de la  
12 réglementation incitative de type PBR.

13 Or pour qu'un tel outil pancanadien soit vraiment utile, il faudrait non seulement  
14 que les distributeurs s'entendent sur la production d'un tel formulaire mais  
15 également que les organismes de réglementation y trouvent un intérêt. À ce  
16 stade, on ne peut présumer de l'intérêt des autres régies ni qu'elles accepteront  
17 de reconnaître les coûts qui seraient associés à la mise en place d'un tel  
18 formulaire.

## **4 CONCLUSION**

19 Les difficultés évoquées, les limites de la comparabilité et la grande disparité  
20 des distributeurs canadiens, sans compter les importants efforts en temps et en  
21 argent auxquels ceux-ci devraient consentir sur une base volontaire indiquent  
22 qu'un système de présentation de données pancanadien serait fort difficile à  
23 mettre en place.

1 Les divers organismes de réglementation et les différents niveaux dans le  
2 processus de réglementation des distributeurs au travers du Canada  
3 complexifient grandement toute proposition de système pancanadien de  
4 présentation de données, ce système devant répondre aux besoins multiples  
5 d'organisme de réglementation avec des objectifs différents.

6 Si le balisage et l'établissement de comparable pancanadien sont privilégiés au  
7 travers d'un système standardisé, il apparaît au Distributeur que d'autres outils  
8 peuvent être mis en place en parallèle afin de mieux répondre aux besoins de  
9 balisage, tel que le démontre les démarches effectuées par PA Consulting.

10 Cela illustre également le fait qu'un système en plus d'être standardisé doit  
11 pouvoir être évolutif, suivre les normes comptables et les systèmes  
12 informatiques utilisés tout en étant en mesure de s'adapter aux différentes  
13 façons de faire des distributeurs.

14 Pour l'ensemble de ces considérations, Hydro-Québec Distribution considère a  
15 priori que la mise en place d'une structure de données uniforme pour l'ensemble  
16 du Canada est prématurée pour le moment.